



## FORMULAIRE DE NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

*Postes vacants pour l'élection de 2020 – président, et administrateurs (3)*

Le mandat du poste de président est d'une durée de deux ans et prendra fin à l'Assemblée générale annuelle de **2022**.

Les mandats pour les (3) postes d'administrateurs sont d'une durée de deux ans et prendront fin à l'assemblée générale annuelle de **2022**.

Toute personne âgée de 18 ans ou plus, qui a le droit, en vertu de la loi, de signer un contrat, qui n'est pas employée ou un contractuel rémunéré par l'ACSPC, et qui soutient la mission et les objectifs de l'ACSPC, peut être mise en nomination à cette élection.

Je, \_\_\_\_\_ nomme par la présente \_\_\_\_\_

au poste de \_\_\_\_\_.

En pièces jointes se trouvent deux lettres de recommandation et un curriculum vitae.

Proposant : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_  
(Signature)

Consentement de la personne mise en nomination : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_  
(Signature)

Membre votant du conseil d'administration : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_  
(Signature)

Le formulaire de nomination doit être soumis avec deux (2) lettres de recommandation ainsi qu'un curriculum vitae, et doit être signé par un membre votant du conseil d'administration. De plus, une lettre de présentation (maximum de 500 mots), dans laquelle vous expliquez pourquoi vous voulez œuvrer au sein du conseil d'administration de l'ACSPC, quelles sont vos compétences/aptitudes et quelles valeurs vous voulez amener au conseil d'administration et à l'organisation, doit être jointe.